Close
Wing
Z
45
.18
Ser. 1 d
no. 12

BULLETIN DE L'EUROPE.

PROSPECTUS.

Lorsqu'on refléchit à la tâche que s'imposent ceux qui entreprennent de livrer chaque jour quatre pages à l'impression; si l'on ajoute aux difficultés de ce travail celles qui naissent des circonstances, on a peine à concevoir quel intérêt assez puissant peut soutenir ces hommes hardis dans leur dessein, ni sur quels motifs raisonnables repose leur confiance. Voici néanmoins un nouveau Journal que nous offrons au Public; voici un engagement que nous prenons avec nos Abonnés, et nous leur devons compte du but de cet ouvrage. Le but est de se rendre utile, de payer à l'humanité, à la raison, cette dette sacrée que chacun reconnaît dans son cœur, mais dont chacun s'acquitte à sa manière; il est plus d'une sorte de courage.

Nous ne parlerons pas des principes, de la rédaction des feuilles périodiques françaises; l'éloge et le blâme seraient également suspects: les Egyptiens conservèrent long-tems cette louable coutume de ne juger les rois qu'après leur mort; nous nous bornerons à dire que si la partie politique y est traitée avec soin, elles laissent encore l'espoir d'intéresser en saisissant cette branche de morale universelle qui convient à tous les gouvernemens.

Ne perdant pas un instant de vue le but que l'on doit se proposer en recueillant les matériaux de l'histoire, nous ne chercherons pas à influencer l'opinion publique, et à prévenir un jugement que la postérité seule sera en droit de prononcer. Personne aujourd'hui ne peut se flatter d'appuyer ses conjectures sur une base solide de vérité; la plupart des ressorts que l'on fait mouvoir sont cachés pour nous, et nous ne voyons les objets qu'à travers un verre plus ou moins coloré pour nos affections, nos relations, nos préjugés.

Mais si les relations étrangères aux faits, les discussions systématiques sont superflues, même dangereuses à propager, il faut cependant convenir qu'après neuf années de divisions, de craintes, d'espérances, de tentatives et d'oppositions balancées tour-à-tour, l'annonce simple et vraie des événemens qui se succèdent avec tant de rapidité, devient très-nécessaire. Le besoin d'une communication prompte et facile, entre toutes les parties de l'empire français, se fait sentir plus impérieusement que jamais, dans un moment sur-tout où ses ennemis semblent se réunir pour l'attaquer de nouveau.

Notre Feuille, comme toutes les autres, donnera les Nouvelles Etrangères, celles des Départemens et de Paris, les Séances des Deux Conseils, les Arrêtés du Directoire, le Cours des Changes, etc. Une partie sera consacrée à des articles *Variétés*.

Pour être à même de présenter une diminution sur le prix des autres journaux, nous avons fait fabriquer un papier qui ne paie que la moitié de l'impôt du timbre et des frais de poste. Le format est le même que celui qu'avait autrefois la *Feuille du Jour*, et contient même plus de matières. Nous ne fixons la souscription qu'à huit francs par trimestre, et à 30 francs par an, pour les villes où la poste n'arrive que tous les deux jours; et à 9 fr. 50 centimes par trimestre, et à 36 francs par an pour celles où la poste arrive tous les jours. Le bureau est rue des Moulins, Butte St.-Roch, numéro 510. Il faut avoir l'attention d'affranchir les Lettres.

Nota. Au moyen des arrangemens que nous avons pris avec le rédacteur du Journal de l'Enregistrement, Timbre, Patentes, Domaines et Contributions, nous offrons aux Employés de l'Enregistrement, aux Notaires, aux Hommes de Loi et Fonctionnaires publics, de leur procurer, moyennant le même prix que celui fixé par les autres journaux, c'est-à-dire, moyennant 12 francs par trimestre, 24 francs pour six mois, et 48 francs pour un an, *le Bulletin de l'Europe*, *le Journal de l'Enregistrement*, *et la copie textuelle du Bulletin des Lois*, ce qui présente une diminution de plus d'un tiers dans le prix séparé de chacune de ces Feuilles.

GEOFFROY et BURAT.

Traité complet sur l'action en rescision des ventes d'immeubles, pour lésion d'outre-moitié; contenant l'explication de la loi du 19 floréal an VI, sur l'action en rescision des ventes d'immeubles, faites en papier-monnaie pendant sa dépréciation, et l'explication des dispositions relatives à l'action en rescision des ventes d'immeubles faites en numéraire. Ces explications présentent un extrait des rapports faits par *Favard*, au conseil des cinq-cents, et par *Descomberousse*, au conseil des anciens. Prix, 1 fr. franc de port. Se trouve au bureau de commission en Librairie, rue Neuve-Augustin, vis-à-vis la maison Richelieu, n°. 917, à Paris.

A Paris, chez SAGOT, Imprimeur, rue Neuve-Augustin, N°. 917, vis-à-vis l'Hôtel de Richelieu.